



## Appel à candidature « Promeneurs du Net »

La présence éducative sur Internet,  
une autre manière d'être en contact avec les jeunes



Novembre 2020

## Introduction

Depuis plusieurs années, Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes ; ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissements, devenus en peu de temps des médias de masse qu'utilisent les jeunes de 12-25 ans, plusieurs fois par jour. Cette utilisation s'est particulièrement renforcée ces derniers mois avec la crise sanitaire et les périodes de confinement.

Pour ce public notamment, Internet est un « territoire » qui présente des potentialités mais aussi des risques.

Les éducateurs et animateurs mènent des actions éducatives sur la quasi-totalité des lieux de vie des jeunes, mais peu ou pas dans la « rue numérique » que représente Internet. Par conséquent, le prolongement de l'action éducative sur le terrain du numérique devient essentiel pour accompagner les pratiques des jeunes et minimiser les risques de dérives de tous ordres, tout en valorisant les compétences qu'ils ont acquises.

Un Promeneur du Net est un professionnel de l'éducation ou de l'animation qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles. Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement. Il peut travailler dans un accueil de loisirs ados, un accueil de jeunes, un centre social, une résidence habitat jeunes, une maison des jeunes et de la culture, une maison des adolescents...

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il se met en contact avec eux pour :

- répondre à leurs préoccupations ;
- les orienter ;
- leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire, faisant ainsi le lien entre rencontre numérique et physique.

Il s'agit pour le Promeneur du Net de travailler les thématiques suivantes :

- le lien social ;
- la vie numérique ;
- l'intervention éducative, les espaces de parole et d'échange sur internet ;
- l'émergence d'initiatives ;
- les nouvelles pratiques collaboratives ;
- la prévention des comportements à risque et du mal-être.

Le lancement du dispositif en Haute-Garonne (depuis 2017) a permis de développer une présence éducative sur Internet sur le département avec la labellisation de plus de 60 professionnels de la jeunesse et de définir, avec ces nouveaux Promeneurs du Net, un cadre professionnel d'intervention, devenu aujourd'hui un élément incontournable des politiques éducatives, sociales et préventives en direction des jeunes.

**Nous vous invitons à venir découvrir le réseau des Promeneurs du Net de la Haute-Garonne : <https://fr-fr.facebook.com/promeneursdunet31/> .**

**La Caf de la Haute-Garonne, la Ddcs de la Haute-Garonne et la Msa Midi-Pyrénées Sud poursuivent pour la quatrième année consécutive le déploiement du dispositif des Promeneurs du Net sur le territoire départemental et proposent aux acteurs du champ de la jeunesse d'y participer en répondant à cet appel à candidature.**

## **Cadre de l'appel à candidature « Les Promeneurs du Net »**

### **Public**

Un Promeneur du Net est un professionnel travaillant auprès des jeunes (par exemple : les animateurs d'accueil de loisirs, les travailleurs sociaux faisant de l'accompagnement socio-éducatif dans les résidences habitat jeunes, les centres sociaux...). Il est formé et accompagné pour la mise en œuvre de cette nouvelle mission par le Centre Régional d'Information Jeunesse Occitanie, coordinateur départemental du dispositif.

Les bénéficiaires, cible du dispositif, sont les jeunes de 12 à 25 ans utilisateurs d'internet.

### **Durée**

Le salarié Promeneur du Net et sa structure s'engagent dans le cadre d'une charte et d'une convention partenariale pour la période de janvier 2021 à décembre 2022. A l'issue de cette période une évaluation sera menée en partenariat avec les opérateurs et les membres du comité de suivi du dispositif.

### **Porteur**

Le Promeneur du Net doit être salarié d'une structure assurant un accueil régulier du public jeune (12-25 ans).

Les structures éligibles relèvent du champ de compétence de la branche Famille et de ses partenaires.

### **Objectifs attendus et critères d'éligibilité**

Le salarié Promeneur du Net devra exercer une présence éducative auprès des jeunes à la fois sur Internet et en accueil physique.

Les horaires de présence éducative sur Internet devront être adaptés aux disponibilités et pratiques des jeunes.

La charte des Promeneurs du Net, jointe à l'appel à candidature, reprend en détail les objectifs de la mission dont les principaux attendus sont :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée au temps de travail (à minima 2 heures hebdomadaires) ;
- participer aux formations du réseau des Promeneurs du Net (3 jours par an pour les nouveaux candidats et ensuite 2 jours par an) ;
- participer aux animations collectives et/ou événements liés au réseau départemental des Promeneurs du Net (3 regroupements par an).

Les projets seront examinés sur la base des critères suivants :

- l'expérience de la structure dans le domaine de la jeunesse (12 – 25 ans) ;
- la qualification et l'expérience du professionnel pressenti pour assurer la fonction de Promeneur du Net. L'accent sera mis sur son expérience dans le champ de la jeunesse. Il ne sera pas exigé d'expertise dans le domaine du numérique : des temps de formation et d'analyse de pratique permettront à chaque professionnel retenu d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de sa mission de Promeneur du Net ;
- l'articulation du dispositif « Promeneurs du Net » avec le projet global de la structure ;
- l'engagement de la structure à faire participer le Promeneur du Net aux formations et regroupements proposés.

Les partenaires institutionnels du dispositif (Caf de la Haute-Garonne, Ddcs de la Haute-Garonne, Msa Midi-Pyrénées sud) seront attentifs :

- à la répartition territoriale départementale des Promeneurs du Net afin de garantir une équité géographique pour l'accès des jeunes aux structures ;
- aux horaires de présence éducative sur Internet des Promeneurs du Net afin qu'ils correspondent au mieux avec le temps de présence des jeunes sur le Net ;
- à la diversité des structures inscrites dans le dispositif pour garantir une diversité des professionnels dans le réseau départemental et permettre des regards croisés sur la jeunesse qui enrichissent les actions sur le terrain.

## Engagements

La structure porteuse du projet retenue s'engage, à travers une convention, dont le modèle type est joint à cet appel à projet à :

- missionner un salarié clairement identifié dans la convention pour assurer la fonction de Promeneur du Net et à informer la coordination départementale en cas de changement de personne (un avenant à la convention formalisera ce changement de personne et celle-ci devra avoir suivi la formation Promeneurs du Net de 1<sup>er</sup> niveau pour mettre en œuvre sa mission);
- signer, ainsi que le salarié Promeneur du Net, la charte des Promeneurs du Net ;
- missionner le salarié Promeneur du Net à ouvrir un compte professionnel sur les réseaux sociaux avec la structuration suivante : prénom du Promeneur du Net et nom de la structure ; à informer le coordinateur départemental de l'existence de ce(s) comptes afin qu'il(s) soi(en)t inscrits dans l'annuaire national des Promeneurs du Net où apparaîtront les informations suivantes : nom, prénom, photographie du Promeneur ainsi que les coordonnées de sa structure support ;
- permettre au salarié Promeneur du Net d'être présent sur les réseaux sociaux, pendant ses heures de travail, au moins deux heures hebdomadaires, au titre de son activité professionnelle de Promeneur du Net, à des horaires identifiés dans la convention et d'informer la coordination départementale en cas de changement d'horaires ;
- rencontrer la coordinatrice départementale du dispositif à la suite du dépôt du dossier, lorsqu'il s'agit d'une première candidature (un rendez-vous sera fixé dans le courant de mois de janvier 2021) ;
- soutenir le Promeneur du Net dans sa démarche en lui fournissant le temps et le matériel nécessaire à l'exercice de sa mission ;
- permettre au salarié Promeneur du Net de participer aux temps de regroupement du réseau départemental (formation, analyse de pratiques, animations collectives, événements) ;
- fournir à la coordinatrice départementale du dispositif : le questionnaire de suivi des accompagnements une fois par mois ; un bilan et une évaluation de la mission du Promeneur du Net à la fin de chaque année ;
- n'avoir aucune action de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle et ne pas exercer de pratique sectaire ; à ce titre, la structure porteuse et le salarié Promeneur du Net s'engagent à respecter la charte de la Laïcité de la Branche Famille.

### Procédure de réponse

La fiche projet « Promeneur du Net » doit être complétée et envoyée par e-mail

**au plus tard le 18 décembre 2020**

à la coordination départementale des Promeneurs du Net 31 à l'adresse suivante :

**[melissa.khouader@crij.org](mailto:melissa.khouader@crij.org)**

Les candidatures seront examinées sur la base des critères énoncés ci-dessus.

La coordinatrice départementale des Promeneurs du Net conviendra de la date de rendez-vous avec le représentant de la structure candidate et le salarié pressenti pour remplir les missions de Promeneur du Net dans le courant du mois de janvier 2021.

Une notification sera adressée aux candidats retenus, accompagnée de la convention « Promeneur du Net de la Haute-Garonne » et la Charte des Promeneurs du Net.

### Renseignements complémentaires

Vous pouvez vous adresser à :

Mélissa KHOUADER, Coordinatrice départementale Promeneurs du Net 31 – CRIJ Occitanie

Par téléphone : 05 61 21 20 20 ou 06.36.57.17.02

Par e-mail : [melissa.khouader@crij.org](mailto:melissa.khouader@crij.org) ou [promeneursdunet31@crij.org](mailto:promeneursdunet31@crij.org)

